



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **VIXERAN***

de la société

CERES BIOTIC TECH SL

enregistrée sous le

n°2023-0723

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom NUVENIO.



Informations générales

Noms du produit	VIXERAN NUVENIO
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	CERES BIOTIC TECH SL Polígono San Fernando de Henares Mar Tirreno 8 Naves C27-C29 28830 SAN FERNANDO DE HENARES Espagne
Classe - Type	Préparation bactérienne – Poudre mouillable à base d' <i>Azotobacter salinestris</i> souche CECT 9690
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	677-2022.01
Numéro d'AMM	1220819

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 01/03/2023

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Frédérique Touffet

1B855C32081749B...